



Un renseignement sur expulsion

Par **PHONEPHAK Saythong**, le **26/10/2012** à **01:55**

Bonjour , je voudrais savoir si l'agence peut nous expulsé maintenant, le bail est par a notre nom ni notre signature , nous sommes héberger mais il l'a notre photocopie d'identité, comment je doit faire maintenant ?
veuillez vous me répond le plus vite, je vous remercie d'avance

Par **amajuris**, le **26/10/2012** à **11:56**

bjr,
comment l'agence vous connait-elle si le bail n'est pas à votre nom ?
qui est le véritable locataire ?
CDT

Par **PHONEPHAK Saythong**, le **26/10/2012** à **12:42**

la véritable locataire, elle habite au Vietnam, elle est venue en vacance en France l'agence à loué le bail a son nom, au débute.
Il voulait mettre le bail a notre nom, et il ma demander de passer a la l'agence c'est comme ça qu'il a fait la photocopie ma pièce d'identité et il me demande de payer le loyer arriérer de deux mois de ancien locataire donc je dit non.
Et a-t-il le droit de m'expulser ?

Par **amajuris**, le **26/10/2012** à **13:05**

donc vous êtes sous locataire et occupant sans titre, si les loyers ne sont pas payés le bailleur peut entamer une procédure pour récupérer le logement;
le locataire n'a pas le droit de sous louer son appartement sans l'accord du bailleur;

Par **alterego**, le **26/10/2012** à **13:18**

Bonjour,

"la véritable locataire, elle habite au Vietnam, elle est venue en vacance en France l'agence à loué le bail a son nom,au débute.

Il voulait mettre le bail a notre nom,"

Pour rester poli, cela s'appelle de la magouille. Vous étiez de connivence.